



rénumération pendant la période d'essai.

Par **Angelheart84**, le **10/01/2019** à **21:56**

Bonjour,

J'ai actuellement un contrat en cdi avec une période d'essai de 2 mois en restauration. J'ai déjà effectué un mois.

Par manque de client, mon patron me demande de rester chez moi certains jours et que ces jours ne me seront pas payés. A-t-il le droit de faire cela ?

Je vous remercie pour vos réponses...

Cordialement.

Par **P.M.**, le **10/01/2019** à **22:39**

Bonjour,

L'employeur a l'obligation contractuelle que vous fournir du travail pour l'horaire prévu ou au moins de vous payer en conséquence...

Mais, si vous faites valoir votre droit pendant la période d'essai, je crains qu'il trouve le moyen de la rompre...

Par **Angelheart84**, le **11/01/2019** à **07:11**

Merci beaucoup pour votre réponse.